Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_279-DE

Délibération n° 2026.279

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 5 octobre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 5 Octobre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Date d'Affichage : 6 octobre 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Denis MANCEAU a donné pouvoir à Aline LE BOUEDEC

Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :
Stéphane BARBE – Roger BUFFET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Mattéo GENAR – Anthony HUE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Stéphane IDLAS est désigné secrétaire de séance

2026.279 - Marchés publics - 20242500 - Marché de Maitrise d'œuvre pour la modernisation et la refonte de l'Office de Tourisme de Fougères – Avenant 2

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261005-CC_2026_279-DE

Fougères Agglomération **2026.279**

2026.279 - Marchés publics - 20242500 - Marché de Maitrise d'œuvre pour la modernisation et la refonte de l'Office de Tourisme de Fougères – Avenant 2

Considérant que Fougères Agglomération a conclu un marché public de services pour assurer les missions de Maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'Office de Tourisme de Fougères.

Considérant que le marché a été attribué à l'entreprise SENSORIUM le 30 octobre 2025 pour un montant initial de 43 500 € HT.

Considérant qu'en cours d'exécution des prestations, un avenant a été conclu ; ce dernier porte sur :

N° Avenant	Objet	Montant en € HT
1	Ajout d'une mission étude fluides	3 100

Considérant que le marché a été conclu sans la prestation OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) qui a pour but d'organiser, de planifier et d'harmoniser les prestations et les interventions des différentes entreprises sur le chantier.

Considérant que la réalisation de cette prestation a été rendue nécessaire par une complexité plus importante que prévue.

Considérant que le montant de l'avenant est de 5 625.00 € HT, soit 6 750.00 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 52 225.00 € HT, soit une variation de + 12.07 %. Vis-à-vis du montant initial, il y a eu une variation de + 20.06 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2194-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission Commande publique en date du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la signature de l'avenant n°2 portant le montant du marché à 52 225.00 € HT, soit 62 670 € TTC ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes relatifs à cet avenant.

Fait et délibéré en séance le 05/10/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET